
Discussion relative à l'échange des prisonniers, d'après le
Journal des Débats et des décrets, en annexe de la séance du 3
frimaire an II (23 novembre 1793)

Philipp Jakob Rühl, Antoine Christophe Merlin de Thionville,

Antoine Louis Levasseur, Pierre Antoine Laloy

Citer ce document / Cite this document :

Rühl Philipp Jakob, Merlin de Thionville Antoine Christophe, Levasseur Antoine Louis, Laloy Pierre Antoine. Discussion relative à l'échange des prisonniers, d'après le Journal des Débats et des décrets, en annexe de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 713;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41164_t1_0713_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

XIV.

LA COMMUNE DE FRANCIADE, CI-DEVANT SAINT-DENIS, VIENT D'ÉQUIPER A SES FRAIS DEUX CAVALIERS (1).

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (2).

La commune de Franciade, ci-devant Saint-Denis, vient d'habiller, armer et équiper à ses frais deux cavaliers.

ANNEXE I

A la séance de la Convention nationale du 3 frimaire an II. (Samedi 23 novembre 1793).

Comptes rendus, par divers journaux, de la discussion à laquelle donna lieu la motion de Rühl relative à l'échange des prisonniers de guerre (3).

I.

COMPTE RENDU du *Journal des débats et des décrets* (4).

Rühl propose à la Convention d'ordonner l'échange des prisonniers étrangers, qui sont entre nos mains, contre les prisonniers français de Mayence et du Rhin. Il s'étonne de ce que l'on ne s'occupe pas de l'échange des représentants du peuple livrés aux ennemis par une infâme trahison.

Merlin appuie ces propositions. C'est moi, dit-il, qui ai fait prisonniers les trois princes de Linanges; ce sont de véritables prisonniers de guerre. Je demande que le conseil exécutif les fasse échanger contre Drouet et ceux de nos collègues qui sont dans les prisons des despotes.

Levasseur. Je m'oppose à l'échange que l'on vous propose. Pourriez-vous traiter avec des traîtres du fruit de leurs trahisons, pour ceux que vous avez vaincus par la force des armes? Non. Nos collègues eux-mêmes condamneraient cette mesure. Tous les rois coalisés ne pourraient être échangés contre un représentant du peuple. Nous saurons bien forcer nos ennemis à nous rendre nos collègues; mais, je le répète, il ne peut y avoir d'échange.

Laloy rappelle que la question fut agitée il y a quelque temps et que la Convention passa à l'ordre du jour, parce que ceux des représentants

(1) Le don patriotique de la commune de Franciade n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 3 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par les *Annales patriotiques et littéraires*.

(2) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 327 du 4 frimaire an II (dimanche 24 novembre 1793), p. 1513, col. I].

(3) Voy. ci-dessus, même séance, p. 672, le compte rendu de la même discussion d'après le *Moniteur*.

(4) *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 431, p. 37).

qui sont au pouvoir de l'ennemi, n'y sont tombés que par des trahisons.

Après quelques débats, les propositions sont renvoyées au comité de Salut public.

II.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*. (1)

Rühl. Ce n'est pas tout. Trop longtemps nous avons laissé dans l'oubli nos malheureux collègues qui, livrés par l'infâme trahison de Dumouriez, gémissent dans les prisons de Kœnigssee ou de Coblenz. Je demande que les princes étrangers, que le sort de la guerre a fait tomber en nos mains, soient échangés contre ces dignes martyrs de la liberté.

Ces propositions sont d'abord appuyées par divers membres, et particulièrement par Merlin (de Thionville); mais Levasseur s'est élevé contre. Il a fait sentir avec chaleur que ce n'était pas par la voie d'un échange que la République française devait se faire rendre des représentants du peuple, qui ne devaient pas être mis en balance et en parallèle avec des princes et même des rois coalisés, « car, ajoutait-il, tous les rois de la terre ne valent pas un représentant du peuple français. Nos collègues ont été livrés par la plus infâme des violations du droit des gens; ils doivent être rendus sans échange. Si on ne veut pas nous les rendre, nous avons des baïonnettes et des canons pour les ravoïr.

« Pendant ma mission à l'armée du Nord, j'ai failli être fait prisonnier à Warwick par les Anglais. Eh bien, je déclare que si je fusse tombé entre leurs mains je vous écrirais du fond de ma prison que je ne voudrais jamais consentir, en ma qualité de représentant du peuple, à être échangé contre un prince ou contre un roi. »

Un autre membre. C'est parce que je méprise les princes que j'appuie la motion de Rühl. Nous ne pouvons que gagner à un échange qui nous rendra des collègues dignes de notre estime, pour des hommes appelés princes, qui sont de peu de valeur à mes yeux.

Richard s'est aussi opposé à la motion de Rühl. Il a partagé les sentiments de Levasseur, et, comme lui, a demandé que la Convention nationale, conservant toute la dignité de son caractère, ne le compromît pas par un échange qui ferait oublier que des représentants du peuple, livrés par la plus infâme perfidie, ne doivent être demandés qu'à coups de canon et de baïonnette. Ce sentiment a été partagé par toute l'Assemblée qui a passé à l'ordre du jour sur la motion de Rühl.

III.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (2).

Rühl demande l'échange des patriotes de Mayence contre les otages des pays du Rhin, et celui des représentants du peuple livrés par l'infâme Dumouriez, contre les trois princes de Linanges détenus à l'Abbaye.

(1) *Auditeur national* [n° 428 du 4 frimaire an II (dimanche 24 novembre 1793), p. 2].

(2) *Journal de Perlet* [n° 428 du 4 frimaire an II (dimanche 24 novembre 1793), p. 434].